

---

**Compte Rendu des Délibérations du Conseil Municipal du 16 Septembre 2020**

---

Le 16 septembre 2020, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de MOISSON Albert, Maire.

***Étaient présents : Marie-Pierre LEYMARIE, Eliane LAFFAIRE, Mélanie MAISONNEUVE, Julien LASCOUT, Daniel VIALETTE, Franck CARLOTTI, Catherine SIGURA, Christopher BRAUGE.***

***Absent : Jean-Luc FICHET***

***Absents excusés : Julien RATOUIT***

***Secrétaire : Marie-Pierre LEYMARIE***

**Portant sur La Subvention exceptionnelle Comice Agricole**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un courrier émanant du Trésorier du Comice Agricole Cantonal d'Argentat.

Celui-ci explique qu'il serait bien de soutenir financièrement l'association qui attribue des prix aux éleveurs du canton et conserve un lien avec le monde rural.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité décident d'octroyer la somme de 150 € à l'Association du Comice Agricole Cantonal d'Argentat pour 2020.

**Portant sur Le Noël des Aînés et des Enfants**

Monsieur le Maire évoque le Noël des enfants de Neuville, fêté chaque année. Un goûter est proposé avec la remise d'un cadeau pour les enfants de moins de 10 ans et 10 ans en cours d'année : au nombre de 18.

Cette année un spectacle avec un clown est proposé : « Clown Bigoudi » pour un montant de 300 € le Samedi 19 Décembre 2020, et un chèque cadeau d'un montant de 15 € par enfant auprès du magasin Sam'dit de jouer aux jouets à Argentat-sur-Dordogne ou bien la Librairie estaminet « la Grenouille ».

Concernant le Noël des aînés : En raison de la crise sanitaire que nous traversons toujours, le traditionnel repas offert par la Municipalité est suspendu, nous attendons l'évolution sanitaire, en fonction un ballotin de chocolats sera offert à toutes les personnes de la commune de 70 ans et plus.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité votent ces participations.

**Portant sur Un Don de la Famille LAFFAIRE**

Monsieur le Maire indique que par suite de la célébration de mariage entre Laurence LAFFAIRE et Sylvain GERBOIS le 8 août dernier, la famille a décidé de remettre un chèque de 120 € à la Commune de Neuville qui s'adresse en direction des enfants et notamment du Noël des enfants.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité remercient la famille Laffaire et acceptent ce don.

**Portant sur le choix des entreprises – travaux extérieurs Mairie et Salle Polyvalente**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer des travaux sur le bâtiment de la mairie et de la salle polyvalente. Les murs sont dégradés au niveau des fenêtres et les gouttières n'assurent plus leurs fonctions, qui fait que les eaux sont reprises par capillarité par les maçonneries.

Deux entreprises de maçonnerie et de couverture/zinguerie ont été sollicités pour établir des devis :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'engager et de réaliser les travaux relatifs à cette opération en choisissant comme entreprises :

- Maçonnerie : Entreprise LAFFAIRE de TUDEILS : devis d'un montant de 19 295 € HT
  - Couverture/zinguerie : Entreprise Joanny de NONARDS : devis d'un montant de 1 439 € HT
  - Montage dossier de subvention avenant contractualisation 2021-2023 avec le Département.
- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches, signer tous les documents techniques et financiers nécessaires à la mise en place de cette opération.

### **Portant sur l'Arrêté d'opposition au transfert des Pouvoirs de Police Spéciale**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-9-2 relatif au transfert des pouvoirs de police du maire au président d'établissement public de coopération intercommunale, Vu les statuts de la communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne,

Considérant que la communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne exerce une compétence en matière de collecte des déchets ménagers, en matière de création, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et en matière d'habitat ;

Considérant que l'exercice de ces compétences par la communauté de communes implique le transfert automatique des pouvoirs de police du maire attaché à ces compétences à la présidente de la communauté de communes :

#### **DECIDE**

S'oppose au transfert automatique des pouvoirs de police liés à la compétence en matière De collecte des déchets ménagers, en matière de création, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et en matière d'habitat.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Dématérialisation des actes transmis en Préfecture remis au prochain conseil municipal.
- Contractualisation Conseil Départemental : inventaire des projets à chiffrer pour les années 2021 à 2023.
- SCOT (schéma de Cohérence Territoriale) PLUI – Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne : Diagnostic consultable et disponible en mairie ;
- Adressage : courriers en cours et signature des conventions avec les propriétaires pour la pose des plaques de rues sur certaines maisons.
- WIFI territorial : opération menée par le Pays « Vallée de la Dordogne » : mise en place d'un point d'accès WIFI gratuit et sécurisé : rendez-vous le 6 octobre à 11h30.
- Mai : fête en l'honneur des nouveaux élus en 2021.
- Locations salle polyvalente : suspendues en raison de la crise sanitaire.